



Voir la liste des associations signataires en pied de communiqué

25 septembre : 1ère journée nationale de la qualité de l'air A quand des mesures pour limiter la pollution des vallées alpines ?

Les capacités ferroviaires existantes pour la traversée des Alpes du Nord sont sous-exploitées, alors que les vallées alpines souffrent d'une forte pollution de l'air.

Les travaux de régénération de la ligne existante, réalisés sur 10 ans et pour près d'1 milliard d'euros, offrent des capacités qui sont aujourd'hui d'au minimum 15 millions de tonnes de marchandises par an, selon les chiffres mêmes de SNCF Réseau. Or, seulement 3,5 millions de tonnes circulent actuellement sur la ligne ferroviaire transalpine existante du Mont Cenis en Savoie.

Sur cette ligne, le service d'Autoroute Ferroviaire Alpine est maintenu artificiellement en phase expérimentale depuis 2003, avec des capacités de seulement 30 000 remorques ou camions par an. Ses capacités seraient pourtant de 300 000 poids lourds par an, en phase pleinement opérationnelle.

Pourquoi les Etats français et italien continuent-ils de sous-exploiter les capacités de ce service, qui pourrait pourtant soulager les vallées alpines et permettre de diminuer le trafic poids lourds de transit de 25% aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus ? Si, de surcroît, le développement de ce service était assorti d'une interdiction de circulation des poids lourds les plus polluants dans les tunnels et sur les cols alpins, l'effet positif sur la qualité de l'air serait proportionnellement encore plus important.



Depuis de nombreuses années, les associations de Savoie et de Haute-Savoie n'ont cessé de demander la montée en puissance de ce service, et son prolongement avec une plateforme de chargement dans la zone d'Ambérieu-en-Bugey. Les gouvernements restent sourds et surtout aveugles à la détresse des habitants et à l'impact sanitaire de la pollution de l'air dans ces régions.

Le seul frein au développement de l'Autoroute Ferroviaire Alpine étant politique, nous attendons des annonces de la part du gouvernement français, lors de la venue de plusieurs ministres, dont le premier, à Chamonix ce vendredi 25 septembre.

Il serait légitime et bienvenu que le développement de ce service électrifié et véritablement propre soit annoncé le 25 septembre, date de la 1ère journée nationale de la qualité de l'air.

De plus, Chamonix se trouve dans la vallée de l'Arve, territoire qui fait partie des 10 zones françaises pour lesquelles la Commission européenne considère que la France n'a pas mis en place des mesures ambitieuses et efficaces pour limiter la pollution aux particules fines. Il serait donc symbolique d'y annoncer enfin des mesures fortes concernant le transport de marchandises, afin de protéger la santé publique et non plus le lobby routier, tant en vallée de l'Arve que dans toutes les autres vallées alpines traversées par des poids lourds en transit.

Contacts presse :

Alain BOULOGNE 06 87 71 90 56

Anne LASSMAN-TRAPPIER 06 04 07 81 63

Associations signataires de ce communiqué :

Association pour le Respect du Site du Mont Blanc (ARSMB)

Challes Terres Citoyennes

CIPRA France

Environn'MontBlanc

FRAPNA Union Fédérale Rhône-Alpes

FRAPNA Savoie

FRAPNA Haute-Savoie

Réseau Air 74 (composé de 17 associations)

Vivre en Tarentaise

Vivre et Agir en Maurienne (VAM)